

## GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

---

### Synthèse de l'offre

---

<b>Employeur :</b>	COMMUNE DE L ISLE SUR LA SORGUE
<b>Grade :</b>	Gardien de police municipale
<b>Référence :</b>	O08417026703
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	08/02/2017
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	2
<b>Poste à pourvoir le :</b>	15/03/2017
<b>Date limite de candidature :</b>	28/02/2017

### Lieu de travail

---

<b>Département du lieu de travail :</b>	Vaucluse
<b>Lieu de travail :</b>	Rue carnot bp 50038 84801 L' isle sur la sorgue cedex1

### Détails de l'offre

---

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	Gardien de police municipale
<b>Famille de métier :</b>	Autre
<b>Métier(s) :</b>	Autre Policrière / Policier municipal-e

#### **Descriptif de l'emploi :**

Dans une commune touristique à forte saisonnalité, axée sur l'organisation d'événements et la proximité avec les administrés et les commerçants, vous serez placé sous la responsabilité du Directeur Prévention Sécurité, responsable de la Police Municipale. La Direction est composée de 21 policiers municipaux, de 5 ASVP et de 14 opérateurs vidéo.

#### **Profil demandé :**

Excellentes qualités relationnelles et rédactionnelles.

Aptitudes au dialogue, sens du service public.

Grande disponibilité pour intervenir sur les différentes manifestations festives, sportives et culturelles.

Sérieux, rigueur, et discrétion, maîtrise de soi.

Maîtrise de l'outil informatique.

Bonne condition physique, certaines missions étant assurées en VTT.

Bonne connaissance du code de la route, code pénal et de procédure pénale et du code de déontologie

Permis B exigé.

Conditions d'exercice :

Présence par tous temps à l'extérieur avec possibilité de station debout prolongée, horaires irréguliers avec amplitude variable.

Travail de jour comme de nuit du lundi au dimanche possible, rythme de travail très variable en fonction des événements, nécessitant une grande disponibilité.

**Mission :**

Chargé de la mise en œuvre et de l'exécution des missions relevant de la compétence du maire que celui-ci confie aux agents de police municipale en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Chargé plus particulièrement de la police du stationnement et de la circulation, l'occupation du domaine public et la police de proximité.

Chargé de l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence lui est donnée.

**Contact et informations complémentaires :** Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + Prime annuelle + CNAS + Tickets restaurant Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Directeur Prévention Sécurité Monsieur DUFAUD Romain au 04.90.20.81.20.

**Téléphone :** 04 90 38 06 45

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.